

J'ai voulu être présent ce soir pour défendre surtout les victimes, leur famille. Mesdames, messieurs de la majorité, imaginez que cette petite fille que vous adorez, que votre grand-père, que votre grand-mère soient massacrés...

Un député socialiste. Et si c'était votre fils que l'on guillotine ?

M. Marcel Bigeard. ... je ne connais pas votre caractère mais les bons principes s'en vont quand on perd l'un des siens.

C'est pour les victimes que je suis intervenu et en leur nom que je voterai contre votre projet. (*Applaudissements sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Comme l'a rappelé ma collègue Colette Gœuriot, la mystification, opérée sous l'ancien gouvernement par le système idéologique de la bourgeoisie au pouvoir, a entraîné qu'une part de l'opinion publique lie le problème de la peine de mort à celui de la délinquance et de l'insécurité.

Nombre de citoyens considèrent l'abolition de la peine de mort comme un acte généreux, idéaliste même, mais dangereux pour la société, voire pour certains un acte d'encouragement à la délinquance et de mansuétude envers les criminels.

Pendant des années, le pouvoir a œuvré pour convaincre l'opinion que le dilemme était : la peine de mort et la sécurité ou son abrogation et une insécurité croissante.

Il faut d'abord répéter que la peine de mort n'est applicable qu'aux crimes de sang qui sont une facette importante, mais seulement une facette de la délinquance. Le sentiment d'insécurité que peut légitimement ressentir une partie de la population est principalement dû à la petite et moyenne délinquance qui a considérablement augmenté au cours de ces dernières années.

Nous n'avons cessé de dénoncer le laisser-faire alors que l'évolution était caractérisée par une absence de mesures de prévention et par le détournement de la mission des forces de police.

Nous n'avons cessé de dénoncer le dispositif giscardien pour imposer un consensus fondé sur la peur : politique de laxisme ou de répression accrue, d'atteintes aux libertés individuelles et collectives. La peine de mort était au sommet de ce dispositif. Son maintien était un alibi pour masquer des carences mais surtout pour masquer une volonté de désagréger le tissu social, d'empêcher au maximum le déroulement normal des relations sociales les plus élémentaires, d'atrophier la vie collective, en créant chez les gens un réflexe de repli sur soi, de mettre les jeunes à l'écart de la vie sociale et de ses mouvements.

Nous subissons encore les effets de cette politique qui était le signe d'un pouvoir usé, soucieux de se maintenir par n'importe quel moyen.

Revenons au fameux projet Peyrefitte. Mes collègues députés communistes avaient à l'époque mis en évidence que ce texte scélérat ne comportait aucune disposition permettant de faire reculer les causes de l'insécurité. Au contraire, tant par les mesures prévues dans le texte que par l'esprit dans lequel il avait été élaboré, ce projet était de nature à aggraver la situation, pour permettre de mieux s'en prendre aux libertés.

La tâche de la gauche au pouvoir est urgente. Il faut qu'un ensemble de mesures soient adoptées pour que partout dans ce pays les gens, notamment les personnes âgées, les femmes, puissent sortir et rentrer tranquillement chez eux le soir, pour que les caves et les appartements des familles ne soient plus cambriolés, pour que tous puissent se distraire sans craindre des rixes ou des bagarres. Combien de municipalités, combien d'associations n'organisent plus de bals publics ou de kermesses par peur d'incidents ou d'accidents ?

Parmi les mesures à prendre, une est fondamentale : éliminer le chômage, cette plaie sociale qui laisse désœuvrés pendant des années des centaines de milliers de jeunes. Cette situation, à laquelle ils sont contraints pour la plupart, est à l'origine des premiers pas vers la délinquance, puis rapidement vers la marginalisation qui, dans nombre de cas, a des conséquences dramatiques.

Mais on ne peut attendre. Il faut d'ores et déjà entreprendre une action énergique pour occuper ces jeunes qui, le plus souvent, n'ont même pas reçu de formation professionnelle. Il faut faire en sorte que l'école ne soit plus pour eux un lieu où ils se sentent mal. Il faut aider les familles les plus démunies pour qu'elles soient à même de résister au cycle infernal qui suit la mise au chômage du père ou de la mère : revenus amputés, baisse du niveau de vie, saisies, coupures, expulsions. Comment ne pas prendre en compte les réactions de certains jeunes qui ont vu et ressenti toute cette agressivité ?

Il y a beaucoup à faire pour éviter que nos cités H.L.M. ne deviennent des ghettos où les jeunes ne trouvent trop souvent à se valoriser que dans des « coups » organisés par des bandes de désœuvrés et de rejetés quand ce n'est pas par des délinquants notoires ou encore dans la drogue qui n'a cessé de faire des ravages.

Dans le livre *Moi, Christiane F...* dont on a beaucoup parlé, le jeune auteur raconte son arrivée dans la cité berlinoise et son entrée dans un système de valeurs totalement créé par les jeunes de son entourage pour tenter de trouver une issue à l'incommunicabilité qui résulte des mauvaises conditions de vie et de travail des familles et des objectifs d'une société où l'argent est roi. Le pouvoir de l'ancien régime a fabriqué trop de « Christiane F... » dans notre pays ! C'est une question urgente que la gauche doit résoudre.

La délinquance a pour effet d'empoisonner la vie des gens, de créer des difficultés supplémentaires et d'enclencher des engrenages qui peuvent devenir dangereux comme l'ont encore montré les récents événements de la région lyonnaise. Les stocks d'armes et de munitions de plusieurs magasins ont été dévalisés en quelques jours par des hommes qui ne cachent pas leur intention d'en faire usage : une situation grave risque de se créer.

Outre les mesures économiques et sociales fondamentales en ce domaine, il faut souligner le rôle que peut jouer une véritable politique en faveur de la jeunesse. Que partout soient mis en place des équipements socio-éducatifs, culturels, sportifs qui répondent aux aspirations des jeunes.

Enfin, il faut bien parler de l'action à entreprendre en cas d'échec. Le pouvoir précédent et en particulier l'ancien ministre de la justice n'ont cessé de porter des coups aux structures pourtant indispensables de l'éducation surveillée, dont le rôle est déterminant dans la prévention et la réinsertion où, comme on a pu le dire, dans la simple insertion.

Cela a eu pour conséquence deux attitudes également condamnables : ou bien emprisonner systématiquement les jeunes délinquants et particulièrement les mineurs qui se sont retrouvés ainsi dans un milieu criminel par excellence ; ou bien les parquets, faute de savoir que faire des individus appréhendés, les ont relâchés avec toutes les conséquences que l'on imagine, à la fois pour les intéressés, qui ont été ainsi renforcés dans leur attitude de « caïd », pour la police, qui a pu voir ainsi son autorité mise en cause, et pour la population, qui a dû subir les récidives qui n'ont pas manqué de se produire.

Dans les deux cas, l'échec est patent. L'action du Gouvernement doit éviter ces deux écueils et mener rapidement une politique nouvelle dans laquelle le respect de toutes les personnes et du droit ne doit pas s'opposer à la nécessaire fermeté.

A ceux qui légitimement exigent que soit rétabli leur droit à la sécurité, la droite répondait par l'excitation au racisme, par un urbanisme de ségrégation et par la promesse de quelques têtes. Depuis longtemps, les élus communistes proposent et attendent une réponse plus responsable, plus saine et plus efficace.

Nous ne doutons pas, monsieur le ministre, que le Gouvernement, au-delà de l'abolition de la peine de mort, s'attachera à mettre en œuvre cette politique nouvelle qui effacera une à une les tares de l'héritage du pouvoir passé. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas.

M. Pierre Bas. Pour la quatrième fois en deux siècles, la France moderne s'apprête à abolir la peine de mort. Le *Traité des délits et des peines* de Beccaria, fondement de notre entreprise actuelle, est de 1764, et déjà Elisabeth Pétrovna, tsarine, avait aboli la peine de mort en Russie par les deux décrets de 1753 et 1754.

C'est le grand-duc Léopold I^{er} de Habsbourg, second fils de François de Lorraine, qui, en Toscane, dès 1780, appliqua complètement les théories de Beccaria, grâce à ses ministres, Scipion de Ricci, évêque de Pistoia et Sallustio Bandini.

Il semblait bien en France, que l'on allait vers l'abolition de la peine de mort lorsqu'en 1787 Louis XVI eut aboli la torture malgré l'indignation de certains juristes, notamment de Muyart de Vouglans qui se demandait : « Comment désormais avoir des aveux si l'on cesse de torturer ? ».

La Révolution continua sur la lancée de Louis XVI, et, dans son rapport du 23 mai 1791, qui est un classique de l'abolitionnisme, Le Peletier de Saint-Fargeau disait : « Des peines, quoique modérées, peuvent être efficaces, si elles sont justement graduées. » Nous verrons que la graduation des peines et leur application, la peine de remplacement restent les clefs de voûte d'une abolition réfléchie.